



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Février 2018

Présents : AURAY Hervé- BOURREAU Isabelle -GALIBERT Jean Louis- MINUZZI Thierry- MONTANARD Jean-Louis - POUS Marie-France- ROUANET Jean-François - ROUQUETTE Christiane -VAISSIERE Audrey.

Excusé : NOT Damien (Pouvoir à GALIBERT Jean-Louis)

Absent: BASTARDO Guy

Commune de COMIGNE - 11700 : Salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de cette séance : ROUANET Jean-François.

### **-ORDRE DU JOUR**

#### Projet photovoltaïque - Proposition de convention avec le SYADEN:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables. L'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 300€ pour une durée de 1 an.

Le projet envisagé par la commune serait la pose de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments et/ou au sol de terrains communaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ●DECIDE de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments et/ou au sol de terrains communaux. ; ●DESIGNE Mr le Maire, Jean-Louis GALIBERT, en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse de projet ENR ; ●AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.**

#### Litige en cours suite aux dégradations du terrain du Stade:

Après plusieurs relances de Mr le Maire, le responsable des dégradations occasionnées sur le terrain du stade, a versé un don de 500€ à la commune, pour couvrir les réparations nécessaires sur le terrain, suite à ces dégâts.

**Le conseil municipal accepte, à la majorité des membres présents, ce don d'un montant de 500€.**

#### Délibération pour suppression de la régie « Publications » :

La Direction Générale des Finances Publiques a adressé un courrier aux communes concernant l'activité des régies du secteur public local. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la régie « Publications » de la commune, répertoriée sous le n° 17, n'est plus en activité et ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Monsieur le Maire propose la suppression de cette régie « publications ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ● DECIDE, à l'unanimité, de la suppression de la régie « publications », ● AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires et à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires.**

#### Décision sur la mise en péril du bâtiment cadastré n° A86, situé Rue Jean Lebrau:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un danger a été signalé concernant le bâtiment cadastré n°A 86, situé à l'intersection de la rue Jean Lebrau et de la rue des figuiers. En effet, il a été constaté que le mur est éventré et le linteau fissuré (porte de la remise).

**Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'adresser un courrier au propriétaire du bâtiment afin de l'alerter du danger, la Commune lui fixera un délai précis pour l'exécution des travaux nécessaires à la sécurisation de l'immeuble. Si ces conditions ne sont pas respectées, une procédure de mise en péril devra alors être engagée.**

### Questions et informations diverses:

**-Logement du Presbytère:** Les travaux sont à présent terminés ; la mise en location est proposée à compter du mois de février 2018.

**-Coût annuel du R.P.I (Ecoles) :** 13 élèves de Comigne sont actuellement scolarisés à Douzens, le coût à prévoir au budget pour l'année 2018 est de 17 875€ pour Comigne (sur 132 000€ au total).

**-Projet Eclairage public/ LED + Armoires électriques :** J-L.Montanard informe qu'un devis a été demandé aux entreprises S.A.S. ROBERT et ECO CONCEPT ECLAIRAGE. Les devis proposés par ECO CONCEPT ECLAIRAGE s'élèvent à 24 714.20€ h.t et 27 210.20€ h.t, et diffèrent selon le modèle de lampadaire choisi. Le système pour la baisse d'intensité de l'éclairage est inclus au devis.

**→Attendre le devis de S.A.S. ROBERT.**

**-Pancarte d'affichage :** H. Auray demande de prévoir la pose d'une planche/plaque en bois sur le platane place de la Mairie afin d'éviter d'afficher directement sur le tronc de l'arbre.

**→Une plaque en bois sera prévue à cet endroit.**

**-Bac de dépôt d'huiles usagées :** H. Auray informe que le bac est plein et des bidons sont également déposés à côté du bac.

**→ L'entreprise en charge de ce bac sera contactée. Voir s'il est possible de le supprimer, étant donné que le dépôt d'huiles usagées est autorisé à la déchetterie de Capendu.**

**-Association « CIVAM - Racines Aude » :** H.Auray informe et présente cette association qui propose un accueil pédagogique, éducatif et social à la ferme.

**-Panneaux « foyer » :** H.Auray informe que les panneaux actuels de voirie indiquant le foyer, ne sont pas assez visibles pour les visiteurs.

**→ Déterminer combien de panneaux sont à prévoir et avec quelle indication (foyer, parking, stade...).**

**-Stationnement des véhicules dans le village :** Mr le Maire informe qu'il sera nécessaire de matérialiser au sol, les places de stationnement dans la commune, afin de ne pas gêner la circulation dans le village.

**-Opération Zones défavorisées/Mise en culture des terres :** T.Minuzzi demande si des aides sont proposées aux agriculteurs afin de leur permettre de replanter des vignes sur les friches actuelles et si les jeunes agriculteurs peuvent obtenir des droits de plantation. Cela permettrait de retrouver un paysage agricole autour de Comigne.

**-Intempéries 2017 « chemins communaux » :** Le S.I.C de La Redorte ayant la compétence voirie, les dossiers concernant les demandes de subventions leur ont été transférés.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Ce compte-rendu sera validé au cours du prochain Conseil Municipal.*